

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 14
Votants 15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 07 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – ~~Richard TISSEUR~~ – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL

Excusés avec pouvoir : Richard TISSEUR à Régis SANIAL

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2026.048 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE DU GROUPEMENT D'ACHAT

Monsieur le Maire expose :

- Considérant que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,
- Considérant que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,
- Considérant que la Commune de Cuzieu adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.
- Considérant que la Commune de Cuzieu adhère participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.
- Considérant les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,
- Considérant que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de La Commune de Cuzieu,
- Considérant que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Il est demandé un Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant à la convention annexée,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Approuve l'avenant à la convention annexée,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

